

---

## Comment entrer en contact avec la personne de référence ?

---

Très facilement !

- soit par téléphone aux numéros :

**0800 23 462**

**&**

**02 774 00 30**

- ou par e-mail à l'adresse suivante :

**info@cp-s.be**



COMMISSION PROFESSIONNELLE  
ET  
SOCIALE

Avenue de Tervueren, 417

1150 Bruxelles

info@cp-s.be

0800 23 462

02 774 00 30



---

COMMISSION  
PROFESSIONNELLE ET  
SOCIALE

---

**0800 23 462**

---



Information destinée aux Docteurs en médecine

---



En quête de réponses

## À l'origine du projet

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de Bruxelles et Brabant wallon, face au constat des difficultés rencontrées par ses confrères médecins, et conscient de l'isolement dans lequel certains d'entre eux se trouvent, a décidé d'initier ce projet.

Une réflexion commune de différents acteurs du secteur a permis d'aboutir à la création d'une cellule d'aide et de soutien dédiée aux médecins : la Commission Professionnelle et Sociale (CP&S). Cette structure est chargée d'aider les médecins à gérer les problèmes ou questions qu'ils rencontrent, dans la plus grande discrétion et gratuitement.

Le fonctionnement de cette cellule se veut complètement indépendant de la mission disciplinaire.

## Quelles problématiques ?

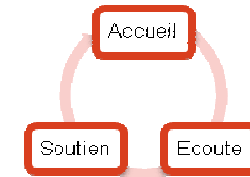
Comme beaucoup de professionnels, les médecins se voient confrontés à un phénomène d'accélération sociale largement répandu dans nos sociétés, où les individus sont de plus en plus sous pression et exigeants quant au suivi de leurs demandes.

Différentes problématiques récurrentes ont été identifiées par des études réalisées auprès des médecins, dont notamment :

- une activité médicale déficiente suite à un problème de santé ou des problèmes personnels (divorce, financier, ...);
- le surmenage (sur-investissement dans le travail, pré burn-out, burn-out);
- les déséquilibres vie privée/vie professionnelle;
- l'isolement;
- les assuétudes;
- les conflits interpersonnels (en milieu hospitalier, dans les groupements de médecins, ou autres);
- les questions d'ordre administratif (statut, protection sociale);
- les questions relatives à la gestion d'équipes, du temps, etc.



## Quelles réponses peut-on apporter ?



La CP&S peut vous aider, en vous offrant : Coaching, Médiation, Conseil en gestion de conflits, Conseil en gestion d'équipes, Orientation en droit social, etc.



## Qui peut prendre contact avec la CP&S ?

La CP&S reçoit les demandes :

- directement de la part du médecin ou de son entourage;
- par l'intermédiaire du Conseil, du Bureau, ou des Commissions;
- ou via toute demande extérieure

La personne de référence est tenue au secret professionnel le plus strict, chacun sera donc reçu dans la plus grande discrétion.